



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°78-2024-006

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2024

Sommaire

SGCD / Direction

78-2024-01-04-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Pierre LENHARDT, Directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du SGCD (7 pages)

Page 3

SGCD

78-2024-01-04-00002

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Pierre LENHARDT, Directeur du
secrétariat général commun départemental des
Yvelines pour l'ordonnancement des dépenses
et des recettes et l'exécution budgétaire des
agents du périmètre du SGCD

**Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Pierre LENHARDT,
Directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines
pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents
du périmètre du secrétariat général commun départemental des Yvelines**

Le Directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines :

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROU en qualité de préfet des Yvelines,

Vu l'arrêté du 1^{er} ministre du 24 février 2021 portant nomination de M. Pierre LENHARDT en qualité de directeur du secrétariat général commun des Yvelines,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2020-12-28-005 du 28 décembre 2020 portant création du secrétariat général commun départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2021-04-01-00001 du 1^{er} avril 2021 portant délégation de signature à M. Pierre LENHARDT, Directeur du Secrétariat général commun départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2023-01-26-00009 du 26 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Pierre LENHARDT, directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines en matière d'ordonnancement secondaire,

Vu l'arrêté ministériel du 8 février 2021 nommant Mme Anne-Sophie VERNET, Directrice Adjointe du Secrétariat Général Commun départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté n° 78-2023-10-20-00003 du 20 octobre 2023 portant subdélégation de signature de M. Pierre LENHARDT, directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du secrétariat général commun départemental des Yvelines,

Considérant que les programmes exécutés en mode CHORUS sont les suivants :

Ministère	Programme budgétaire	Intitulé du programme
Premier Ministre	129	Coordination du travail gouvernemental
Intérieur	161	Sécurité civile
	176	Police nationale
	216	Conduite du pilotage des politiques de l'intérieur
	232	Vie politique, culturelle et associative
	303	Immigration et asile
	354	Administration territoriale de l'État
	754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières
Économie, finances, relance	134	Développement des entreprises et régulations
	218	conduite et pilotage des politiques économiques et financières
	348	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs
	362	Écologie
	363	Compétitivité
	364	Cohésion
	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
Transformation et fonction publiques	833	Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes
	148	Fonction publique
Travail, emploi, insertion	349	Fonds pour la transformation de l'action publique
	111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail : élections prud'homales
Solidarité et santé	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
Transition écologique et cohésion des territoires	119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
	122	Concours spécifiques et administration
	147	Politique de la ville
Transition écologique et solidaire	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	209	Solidarité à l'égard des pays en développement
Agriculture et alimentation	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture-moyens déconcentrés

Sur proposition du directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines,

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 78-2023-10-20-00003 du 20 octobre 2023 portant subdélégation de signature de M. Pierre LENHARDT, directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes et l'exécution budgétaire des agents du périmètre du secrétariat général commun départemental des Yvelines, est abrogé.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du Secrétariat Général Commun Départemental des Yvelines, subdélégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie VERNET, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental des Yvelines, à effet de signer :

- tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie VERNET, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental des Yvelines, la subdélégation susvisée est exercée :

- pour le bureau des ressources humaines :

- par Mme Aurélie LE GOURRIEREC, attachée principale, cheffe du bureau des ressources humaines par intérim, dans la limite des attributions de son bureau et dans la limite d'un montant plafond de 1 000 € HT et pour valider tout service fait de son bureau

en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Marie-Hélène VIDAILLAC, attachée, cheffe du pôle ressources humaines – hors ministère de l'Intérieur
- Mme Élodie VIEIRA, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle Ressources humaines – ministère de l'Intérieur
- Mme Valérie LAGARDE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle Prospective, moyens et rémunérations
- Mme Nora LEFEVRE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe du pôle Formation et conseiller mobilité carrière.

- pour la direction :

- par Mme Nadine CADIOT, secrétaire administrative de classe supérieure, administrateur Chorus DT,
- Mme Brigitte SORRENTINO, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire Chorus DT.

dans la limite de leurs attributions sur les frais de déplacement et de missions.

- **pour le service départemental d'action sociale :**

- par Mme Céline TARDY-RIALLAND, attachée, cheffe du service départemental d'action sociale, dans la limite des attributions de son bureau et dans la limite d'un plafond de 2 000 € HT et pour valider tout service fait relevant de son bureau ;

et en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- Mme Cécile VEZAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du service départemental d'action sociale,
- Mme Clémence BOURLIER, secrétaire administrative de classe normale, pour signer les documents relatifs au « service fait ».

Subdélégation est donnée à Mme Nathalie RAMBAULT, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire des dispositifs sociaux, pour transmettre, par le système d'information financière de l'État, les décisions d'ordonnancement pour lesquelles le Préfet des Yvelines est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, pour ce qui concerne les allocations handicap (P 216 et P 176) ainsi que les remboursements de prestations d'action sociale (P 216).

- **pour le bureau de la logistique et du patrimoine :**

- par Mme Agnès LE SCANVE, attachée principale, cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine, dans la limite des attributions de son bureau et dans la limite d'un montant plafond de 1 000 € HT et pour valider tout service fait relevant du bureau.

et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Marie-Michelle LUXIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe de bureau, cheffe du pôle approvisionnement achats,
- Mme Célia BONNET, attachée, adjointe à la cheffe de bureau, cheffe du pôle action immobilière,
- M. Jean-Marc MOUGIN, ouvrier des parcs et ateliers A, adjoint à la cheffe de bureau, chef du pôle logistique et soutien courant.

- **pour le SDNUM :**

- par M. Thierry JOLY, ingénieur SIC, chef de service du Service Départemental du NUMérique, dans la limite des attributions du bureau et dans la limite d'un plafond de 2000 € HT.

en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Fabienne LEGOUEST, ingénieur SIC, adjointe au chef du SDNUM.

- **pour le bureau des finances :**

dans la limite de ses attributions et pour toute validation d'expressions de besoins et de services faits à Mme Maryse DERNONCOURT, attachée, cheffe du bureau des finances.

en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Élise MANAUT-BILLEFRANQUE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau
- Mme Cécile BALSAN, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Zahia SOUDANI, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Laura JEANNE, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire budgétaire

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux ordonnateurs secondaires délégués listés en annexe 1 dans le cadre des dépenses réalisées par carte d'achats.

Les dépenses réalisées par carte d'achat ne sont pas soumises aux montants mentionnés à l'article 2.

Article 4 :

Subdélégation est donnée à Mme Maryse DERNONCOURT, attachée, cheffe du bureau des finances, pour transmettre, par le système d'information financière de l'État, les décisions d'ordonnancement pour lesquelles le Préfet des Yvelines est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse DERNONCOURT, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la subdélégation est accordée aux agents dont les noms suivent :

- Mme Élise MANAUT-BILLEFRANQUE, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe de bureau
- Mme Cécile BALSAN, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Zahia SOUDANI, secrétaire administrative de classe normale, chargée du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires
- Mme Laura JEANNE, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire budgétaire

Article 5 :

Dans le cadre de la création de la plateforme régionale Chorus, les agents listés en annexe 2 agissent au titre des services prescripteurs, via les applications interfacées à Chorus, en vue de la création des expressions de besoins, de la constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ainsi que de la conservation et de l'archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

Article 6 :

Le Directeur du secrétariat général commun départemental des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **04 JAN. 2024**

Le Directeur du secrétariat général commun
départemental des Yvelines,

Pierre LENHARDT



ANNEXE 1

Carte achat : liste des porteurs

NOM	PRÉNOM	SERVICE
LE SCANVE	AGNÈS	SGCD/BLP
RECH	PAULINE	SGCD/BLP
MOUGIN	JEAN-MARC	SGCD/BLP
GENIEL	RUDY	SGCD/BLP
FOUILLEUL	ÉTIENNE	SGCD/BLP
ARIDON	LAURENCE	SGCD/BLP
TARDY-RIALLAND	CÉLINE	SGCD/SDAS
JOLY	THIERRY	SGCD/SIDSIC
DONNADIEU	PATRICK	DDETS
CORON	ANNE-FLORIE	DDT
RAULT	PHILIPPE	DDPP
PIHIER	NATHALIE	DDPP

ANNEXE 2

Liste des intervenants dans les applications interfacées à Chorus

NOM	PRENOM	SERVICE	PROGRAMMES
BONNET	CÉLIA	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
GACHADOIT	PEGGY	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
KONDI	HENRI	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
LE SCANVE	AGNÈS	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
LUXIN	MARIE-MICHELLE	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
MERCIER	PIERRE-ALEXANDRE	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
PATRICK	MYRIAM	SGCD/BLP	348-349-354-362-363-723
GILARDEAU	AURÉLIE	SGCD/BRH	148-354
LEFEVRE	NORA	SGCD/BRH	148-354
LE GOURRIEREC	AURÉLIE	SGCD/BRH	148-354
BOURLIER	CLÉMENCE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
LOPEZ	SYLVIE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
POINDEXTRE	FLORE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
TARDY-RIALLAND	CÉLINE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
RAMBAULT	NATHALIE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
SENART	CHRISTELLE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
VEZAT	CÉCILE	SGCD/SDAS	124-134-155-176-206-215-216-217-354
JOLY	THIERRY	SGCD/SDNUM	354
LEGOUEST	FABIENNE	SGCD/SDNUM	354
PERRUTEL	HÉLÈNE	SGCD/SDNUM	354
CADIOT	NADINE	SGCD/DIR	206-215-217-354
SORRENTINO	BRIGITTE	SGCD/DIR	206-215-217-354
BALSAN	CÉCILE	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
DERNONCOURT	MARYSE	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
JÉANNE	LAURA	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
MANAUT-BILLEFRANQUE	ÉLISE	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas
SOUDANI	ZAHIA	SGCD/BFI	Tous programmes susmentionnés dans les visas